



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°35 du 13 mars 2026

Réunion du vendredi 13 mars 2026

A 14 heures 00

Lieu : Siègne du D. E. F.

Président de commission : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON (en visioconférence).

MM. Nassim GUILLANE (secrétaire) – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Yoann MARY – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

Membre excusé

M. Benoît RAVON.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°34 – PV du 27-02-2026 – publié sur Internet le 04-03-2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et

règlementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ☒

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 22 février 2026 sauf celles relevant d'une procédure en cours

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

- **Commission Départementale de Discipline**

- Seniors D2 Gr B du 25-01-2026 Match n° 54004836 : AS HONDOUVILLE 1 / ES NORMANVILLE 2
- Seniors D4 Gr D du 01-02-2026 Match n° 54006293 : AS EPAIGNES 1 / FC BRIONNE 2
- Seniors D4 Gr D du 01-02-2026 Match n° 54006291 : US BARROISE 2 / US CORMEILLES LIEUREY 2
- Seniors D3 Gr A du 08-02-2026 Match n° 54005050 : CA PT AUDEMER 2 / SC BERNAY 1
- Plateau futsal U18 G du 07-02-2026 : CA PT AUDEMER-USC THIBERVILLE – FC DU ROUMOIS NORD – US LOUVIERS.

- **Commission Départementale d'appel**

- Seniors D3 Gr C du 01-02-2026 Match n° 54115802 : FC ILLIERS L'EVEQUE 2 / FC EZY S/EURE 2

COURRIERS INSTANCES

- **Ligue de Football de Normandie**

Courriel du responsable du pôle sportif de la Ligue de Football de Normandie en date du 12 mars 2026.

La Commission, au vu des résultats des 28 février et 1^{er} mars 2026 propose :

- U18 Garçons : US GASNY
- U13 Filles : EVREUX FC 27 et Ent. FCPN/CSB
- U13 Garçons : EVREUX FC 27
- Séniors filles : HERCULES FUTSAL CLUB et SC THIBERVILLE
- U18 Filles : ST MARCEL F
- U15 Garçons : ES NORMANVILLE
- U15 Filles : FC SEINE EURE

- **Commission Départementale de Discipline**

Considérant la décision prise par la CDD du DEF (PV n°33 du 12 mars 2026) la CDGCC se saisie du dossier.

Considérant le courriel du club du FC GISORS VN 27 du 10 mars 2026 à 14h12

Considérant la teneur exceptionnelle de ce courrier,

La Commission décide le report du match n°55489558 initialement prévu le 15-03-2026 à la date du 19-04-2026.

La Commission rappelle aux deux clubs qu'ils ont tout loisir de se mettre d'accord réglementairement pour trouver une autre date.

FORFAITS GENERAL

Coupe futsal U15F du 15-02-2026 match n° 55488639, 55488642 et 55488643

ST SEBASTIEN F 1 – FC EURE MADRIE SEINE 1

FC EURE MADRIE SEINE 1 – EVREUX FC 27 2

FC EURE MADRIE SEINE 1 – FC SEINE EURE 1

Forfait du FC EURE MADRIE SEINE 1 (trois forfaits)

Courriel du club du FC EURE MADRIE SEINE à la date du 14-02-2026 nous informant du forfait pour le plateau prévu le 15-02-2026

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

La commission décide :

- Déclare l'équipe du FC EURE MADRIE SEINE 1 futsal forfait général
- Les matchs non disputés sont donnés gagnés aux trois clubs adverses sur le score de 3 à 0.

Inflige au club du FC EURE MADRIE SEINE l'amende figurant à l'annexe financière de 240 € (3x80€) directement débitée sur le compte du club.

Coupe MANDLE

Considérant que le club du CA PT AUDEMER est encore qualifié pour la coupe de Normandie le match CA PT AUDEMER – FA DU ROUMOIS est reporté sans date.

Rappel de la réglementation de la coupe MANDLE

Article 5 : Exemptions

Jusqu'aux 1/16e de finale inclus, la Commission pourra exempter certains clubs et plus particulièrement ceux encore qualifiés en Coupe de France ou en Coupe de Normandie.

A compter des 1/8e de finale, si l'équipe première est retenue pour une épreuve de catégorie supérieure à la même date, le club devra obligatoirement présenter son équipe 1 B. S'il n'en possède pas, il sera éliminé.

Coupe J-P LEVAVASSEUR (séniors féminine)

Compte tenu du nombre d'équipe engagée (17) la commission procède à un match de cadrage. Le match ci-dessous devra se jouer le 12 avril 2026.

CHARENTONNE ST AUBIN – FC EURE MADRIE SEINE

POINT ADMICLUB

La CDGCC définit l'organisation de la mise à jour des feuilles de match papier sur le logiciel ADMICLUB.

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 27 mars 2026.

Le Secrétaire de séance
Nassim GUILLANE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nassim GUILLANE', written in a cursive style.

Le Président de commission
Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno FARINA', written in a cursive style.

Club :		552519 F.C. EURE MADRIE SEINE				
Dossier :	23677791	du	17/03/2026	Coupe Futsal U15f/ 1/4 De Finales	Poule A	55488639 15/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés		13/03/2026	13/03/2026	80,00€
Dossier :	23677793	du	17/03/2026	Coupe Futsal U15f/ 1/4 De Finales	Poule A	55488642 15/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés		13/03/2026	13/03/2026	80,00€
Dossier :	23677796	du	17/03/2026	Coupe Futsal U15f/ 1/4 De Finales	Poule A	55488643 15/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés		13/03/2026	13/03/2026	80,00€
Total Général :						240,00€